



Plan d'urgence

Liste de contrôle

pour les postes de travail mobiles

Que faire si un cas d'urgence se produit sur votre lieu de travail?

Un accident, une urgence médicale, un incendie ou un événement imprévu peut se produire dans n'importe quelle entreprise. Une bonne planification des mesures d'urgence et des premiers secours et une bonne instruction du personnel permettent de réduire les risques.

Les principaux dangers sont:

- une mauvaise appréciation de la situation
- des mesures de premiers secours insuffisantes
- une procédure d'alerte déficiente

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux planifier les mesures d'urgence nécessaires dans votre entreprise.

1. Remplissez liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si certaines questions ne s'appliquent pas à votre entreprise, veuillez tout simplement les barrer.

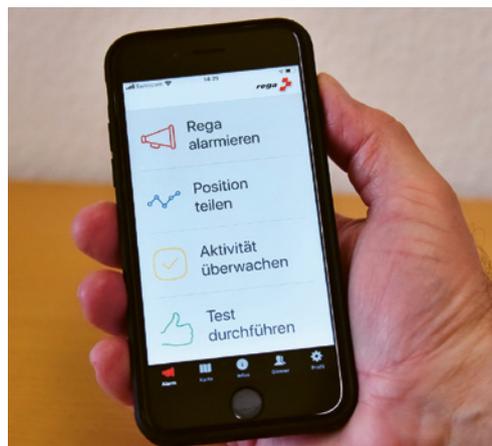
2. Mettez en œuvre les améliorations requises.

Organisation de l'alerte

- 1** Des **dispositifs d'alerte en parfait état de fonctionnement** sont-ils disponibles à proximité des postes de travail? oui non
- Téléphone fixe ou portable, radio de secours, talkie-walkie
 - Alimentation électrique suffisante, batterie de rechange
-
- 2** La bonne qualité de **réception** des dispositifs d'alerte est-elle **assurée**? oui en partie non
- Contrôler régulièrement les connexions.
-
- 3** La procédure à suivre **en cas d'absence de réception** des dispositifs d'alerte est-elle définie? oui non
- L'**emplacement** où une **couverture réseau est disponible** est-il connu de tous les collaborateurs?
 - Y a-t-il suffisamment de responsables qui peuvent alerter les autres collaborateurs ou assister les blessés?
 - Un plan d'alerte alternatif a-t-il été défini?
 - Des dispositifs d'urgence supplémentaires (appareils) sont-ils disponibles?
-
- 4** Les **numéros d'urgence** actualisés sont-ils affichés de manière **bien visible** près des postes de travail? oui non
- Exemples:
- à côté des téléphones
 - dans le véhicule de transport du personnel
 - près des machines et équipements
 - à côté des pharmacies de premiers secours, etc.
-
- 5** Les collaborateurs ont-ils tous reçu une **carte d'appel d'urgence** ou disposent-ils d'une **application d'urgence**? (Fig. 1) oui non
- Exemples:
- carte d'appel d'urgence de la Suva (commande: www.suva.ch/88217/1.f)
 - application Rega à télécharger sur le smartphone
 - appli de premiers secours de la Croix-Rouge suisse (CRS)
-
- 6** Les coordonnées des **postes de travail à l'écart des voies de circulation** (alpage, chantiers reculés, forêt) sont-elles disponibles et connues de toutes les personnes concernées? oui non
-
- 7** Les listes des **numéros d'urgence** et les **cartes d'appel d'urgence** sont-elles **à jour**? oui non
- Les coordonnées et les numéros de téléphone sont-ils à jour?
 - Les coordonnées sont-elles vérifiées sur place avec les dispositifs d'alerte?
-
- 8** Existe-t-il une **liste des personnes** à prévenir en cas d'urgence? (internes et externes avec les n° de tél.) oui non

Premiers secours

- 9** Sur le lieu de travail, y a-t-il des **personnes formées** qui sont capables de porter secours durant les heures de travail? oui non
- Pour les travailleurs isolés, voir liste de contrôle sur www.suva.ch/67023.f
-
- 10** Le **matériel de premiers secours** est-il disponible, et les pharmacies de secours sont-elles régulièrement contrôlées? (Fig. 2) oui en partie non
- Réapprovisionner régulièrement les pharmacies
 - Remplacer le matériel de premier secours périmé



1 L'application d'urgence de la Rega peut sauver des vies.



2 La pharmacie de premiers secours doit être à portée de main aux postes de travail mobiles.

- 11** Les pharmacies de premiers secours sont-elles **placées aux endroits appropriés**?
- Par exemple dans une voiture non verrouillée, le véhicule de transport du personnel, la baraque de chantier, le sac à dos, au poste de travail, etc.
- oui
 en partie
 non
-
- 12** Les pharmacies de premiers secours sont-elles **signalées de manière visible** à l'aide du pictogramme blanc sur fond vert?
- oui
 en partie
 non
-
- 13** Si nécessaire, des brancards ou d'autres moyens auxiliaires sont-ils à disposition pour le **transport des blessés** et sont-ils en bon état?
- oui
 non

Formation et comportement

- 14** Tous les collaborateurs sont-ils régulièrement instruits sur la **procédure d'alerte**? (Fig. 3)
- Liste d'urgence avec numéros de téléphone
 - Utilisation des dispositifs d'alarme
 - Procédure d'information en cas d'urgence
- oui
 en partie
 non
-
- 15** Tous les collaborateurs sont-ils régulièrement instruits sur les **mesures de premiers secours**?
- Emplacement des pharmacies de premiers secours
 - Comportement adéquat en cas d'accident
 - Mode d'intervention rapide
- oui
 en partie
 non
-
- 16** Les **nouveaux collaborateurs** reçoivent-ils une **instruction** concernant le plan d'urgence?
- Organisation de l'alerte
 - Premiers secours
 - Personnes responsables
- oui
 en partie
 non
-
- 17** Des **exercices d'alarme** sont-ils organisés régulièrement pour contrôler par exemple:
- l'évaluation correcte de la situation d'urgence,
 - la rapidité de l'alerte,
 - les mesures de premiers secours?
- oui
 non

Divers

- 18** Un point de rassemblement central avec adresse précise a-t-il été déterminé pour le **sauvetage au sol** (p. ex. ambulance 144)?
- oui
 non
-
- 19** Les véhicules de secours peuvent-ils **accéder librement** aux postes de travail?
- Exemple:
- sauvetage à l'aide d'un brancard jusqu'au véhicule de secours
- oui
 non
-
- 20** Les collaborateurs peuvent-ils **indiquer le chemin aux sauveteurs** (ambulanciers, service du feu)?
- oui
 non
-
- 21** Les **véhicules** prévus pour le sauvetage sont-ils toujours garés dans le **sens du départ**?
- oui
 non
-
- 22** Lorsqu'un **secours aérien** n'est pas possible (p. ex. brouillard épais, chutes de neige), l'organisation du travail et le plan d'urgence sont-ils adaptés à la situation?
- Interruption des travaux comportant des dangers particuliers
 - Définition de tâches alternatives
 - Élaboration d'un concept en cas d'urgence complet
 - Formation approfondie aux premiers secours
 - Concertation avec le service de sauvetage local
 - Prise en compte de toutes les voies d'accès possibles
 - Mise à disposition de véhicules spéciaux
- oui
 non



3 Il est de la responsabilité des supérieurs d'assurer l'instruction des collaborateurs.



4 Déterminer les coordonnées pour un éventuel secours aérien. (Photo: Rega)

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème sur votre lieu de travail, notez également au verso les mesures qui s'imposent. En cas de doute, faites appel à un spécialiste.

Infos complémentaires

- Carte d'appel d'urgence de la Suva, www.suva.ch/88217/1.f
- Matériel de premiers secours pour les entreprises assurées à la Suva, www.suva.ch/premiers-secours - et accessible à tous sur www.sapros.ch/fr

